



# Entretien et Test des Pompes de Bassin



# Notes Importantes

- Toutes les pompes de bassin sont soumises à de fortes contraintes, et nécessitent donc un entretien attentionné et régulier
- Le calcaire, présent en +/- grande quantité dans l'eau de votre région, est l'ennemi n°1 de votre pompe ! Il fait que votre pompe force beaucoup plus que normalement, et finit par endommager le moteur.
- Vous ne devez pas couper la prise de votre pompe ! Cela remet en cause l'étanchéité électrique de votre pompe, ainsi que la garantie. Nous déconseillons très fortement cette solution, mais si vous n'avez pas d'autre choix, faites faire l'installation par un électricien certifié et conservez sa facture. Sans cela, la garantie est annulée d'office,

## Raisons du refus de garantie :

- Pompe sale, entartrée, endommagée
  - Mauvaise utilisation (eau de mer, produits toxiques par exemple)
  - Prise ou câble d'alimentation coupés et/ou endommagés (pincés...)
  - Rotor (*pièce d'usure*)
- Toutes nos pompes de bassin, sans exception, sont soumises à une expertise avant application de la garantie ! Le retour et le renvoi de la pompe défectueuse se font à notre charge.*

# 1. L'entretien régulier

- Testez votre eau : si elle est très dure, très calcaire, vous devrez vérifier et entretenir votre pompe de façon beaucoup plus fréquente !
- Nous conseillons une vérification particulière et fréquente sur une pompe neuve, ce qui vous permettra de connaître le délai maximum entre 2 nettoyages, en fonction de votre bassin et votre région.
- Retirez régulièrement les feuilles ou autres débris accumulés sur le préfiltre de la pompe.
- Sur les modèles équipés d'une mousse de préfiltration, nettoyez et remplacez la mousse régulièrement.

## Le nettoyage en profondeur de votre pompe (en systématique une fois par an, + selon les besoins)

- Débranchez tout votre équipement avant toute opération de maintenance dans votre bassin !
- Sortez la pompe du bassin (ne tirez jamais la pompe par le câble!), ouvrez la crépine
- Dévissez la pompe du support, puis sortez le rotor : profitez-en pour vérifier que le rotor n'est pas endommagé ou coincé
- Faites tremper la pompe + le rotor dans un bain de Pump Clean® ou autre détartrant pour pompe de bassin. A défaut, vous pouvez utiliser une solution vinaigre blanc/eau.
- Remontez le rotor dans son logement,
- Révissez la pompe dans son support

Avant...



Pendant



Après !



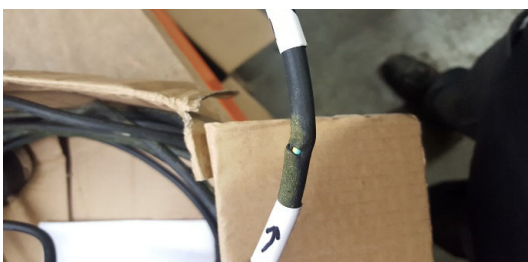
# Ma pompe est en panne !

- Commencez par un nettoyage en profondeur comme indiqué page 5, puis réessayez votre pompe
- Sur les pompes RC avec télécommande : rebranchez votre pompe en enlevant le boîtier contrôleur, et notez si elle fonctionne lorsque le boîtier n'est pas installé. Si c'est le contrôleur qui est défectueux, nous vous renverrons un contrôleur. Si c'est la pompe, elle sera reprise pour expertise.
- Si le problème persiste après nettoyage : procédez aux vérifications suivantes



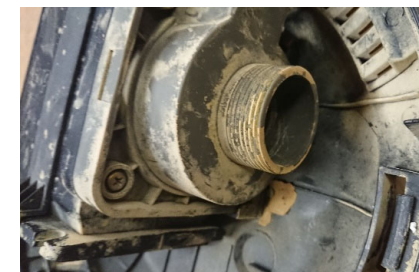
Vérifiez le câble sur toute sa longueur : un trou ou un pincement comme ceux-ci compromet l'étanchéité électrique. Attention à l'installation de la pompe et du câble, il ne doit pas être pincé ou frotter, sous peine de dommages irréversibles! La pompe fait généralement disjoncter le compteur dans ce cas.

**Pas de garantie**



Vérifiez que la prise électrique soit bien isolée et ne puisse pas prendre l'eau (intempéries, éclaboussures) Prise mouillée (visible comme sur la photo) = **Pas de garantie**

Une pompe sale et/ou entartrée ne sera **pas expertisée**. Vous devez nettoyer et détartrer votre pompe avant toute demande de SAV !



Vérifiez votre rotor, en le sortant complètement de son logement. Celui-ci ne doit pas être abîmé ou cassé. Si votre rotor est cassé, nous déconseillons très fortement qu'il soit réparé (colle ou autre) : cela peut avoir des effets dévastateurs sur la tête et chambre du rotor, et annuler de fait la garantie !

**Vous pouvez commander un rotor auprès de votre revendeur habituel**



# Malgré tout, ma pompe ne marche pas

- **CAS N°1** : vous vous êtes enregistré à notre garantie Pick Up & Replace 48h, dès votre achat (maximum 1 mois après la date d'achat) :
- Envoyez-nous un mail sur [lavente@aquadistri](mailto:lavente@aquadistri), mentionnant:
  - Vos nom, prénom et adresse,
  - Le modèle de votre pompe,
  - La date d'achat,
  - Description de la panne rencontrée,
  - Et les actions entreprises sur votre pompe.
- Si vous êtes bien enregistré et après les vérifications d'usage (nettoyage, rotor, prise...), nous vous renverrons une nouvelle pompe à domicile et reprendrons l'ancienne.



- **CAS N°2** : vous n'êtes pas enregistré à ce service.
- Votre pompe est toujours sous garantie, mais au travers du magasin qui vous l'a vendue et sous réserve d'une expertise SAV :
- Débranchez, nettoyez et séchez la pompe.
- Ramenez la pompe propre et complète + votre facture ou ticket de caisse dans le magasin où vous avez fait votre achat.
- Le magasin la vérifiera et nous transmettra la demande SAV. Votre pompe sera reprise et expertisée par nos services, comptez un délai maxi d'environ 15 jours.
- Pompe sous garantie = le magasin vous donnera une pompe neuve en échange
- Pompe non garantie = la pompe est renvoyée en magasin avec les résultats de l'expertise, en cas d'abus les frais de recherche de panne vous seront facturés.